



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 274-1-2017** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 274 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2017 ».

Ledit règlement a pour objet de modifier la tarification établie pour l'achat d'arbustes supplémentaires lors de la journée régionale de distribution d'arbustes de bandes riveraines organisée en collaboration avec la MRC Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **15^{ième} jour** du mois de **mars** de l'an **2017**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière